



TERRES DE LA BIBLE

VOYAGE OECUMENIQUE EN GRECE Du mardi 29 avril au mardi 6 mai 2025



**Animé par Mme Marie-Jo GUICHENUY et
le Pasteur Pierre BLANZAT**

Renseignements

Mme Marie-Jo GUICHENUY
06 78 33 97 02
Mjo.guichenuy@gmail.com

VOYAGE OECUMENIQUE EN GRECE 15/11/2024

Sur les pas de l'apôtre Paul et des premières communautés chrétiennes

Animé par Mme **Marie-Jo GUICHENUY** et le Pasteur **Pierre BLANZAT**

Avec la participation de Mme la Pasteure **Céline ROHMER** et du père Miguel **DESJARDINS**

Du mardi 29 avril au mardi 6 mai 2025 - 8 jours / 7 nuits

J1 - Mardi 29 avril

PARIS - THESSALONIQUE

Le matin : vol de **PARIS** pour **THESSALONIQUE** via FRANCFORT. Lufthansa : 11h30-12h45, puis 14h30-17h55, sous réserve.

Déjeuner dans l'avion (snack).

L'après-midi, **accueil à l'aéroport** par votre guide. La communauté chrétienne de cette ville reçut deux lettres de l'apôtre Paul.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à THESSALONIQUE.

Présentation entre participants dans une salle à l'hébergement.



J2 - Merc. 30 avril

PHILIPPES - THESSALONIQUE

Le matin, route pour **PHILIPPES** (160 km, 2h), la première église de Saint Paul en Europe ([Ac 16,12-40](#)) et lieu de rencontre avec Lydie. Visite du **site de Lydie**. Lecture de la parole en plein air avec commentaires (10h30, sans résa) près du baptistère ([Ac 16, 14-15](#)). Puis visite du **site archéologique de Philippes** : le théâtre, le forum, la prison de Paul et la Basilique Supérieure. Trajet pour **KAVALA**, ancien port de Néapolis et lieu d'arrivée de Saint Paul en Grèce ([Ac 16, 11](#)).

Déjeuner tardif à KAVALA.

L'après-midi, tour du vieux port et arrêt devant le monument évoquant Paul. Sur la route du retour, évocation d'Amphipolis (sans y passer), ville mentionnée dans l'itinéraire de Paul ([Ac 17, 1](#)). Tour de ville de THESSALONIQUE avec l'arc de Galère, la tour Blanche, la Rotonde, la route d'Egnatia. Visite de **l'église byzantine Saint Dimitrios**, le protecteur de la ville. Temps de prière silencieuse.

Dîner et nuit à l'hébergement à THESSALONIQUE.

Animation par l'équipe dans une salle à l'hébergement.



J3 - Jeudi 1^{er} mai

VERIA - KALAMBAKA

Le matin, 8h : route pour **VERIA** (72km-1h), l'ancienne Bérée où Paul se rendit après avoir été chassé de Thessalonique et prêcha devant la communauté juive ([Ac 17, 10-14](#)). Arrêt devant la tribune de l'apôtre. 10h30 : route pour la région des **METEORES**, paysage fantastique et haut lieu de la tradition monastique orthodoxe (163 km, 2h30) . Enseignement sur les pères grecs dans le bus.

Déjeuner vers 13h à KALAMBAKA.

L'après-midi, **temps de marche** (2h A/R, avec dénivelé) sur le sentier qui relie les monastères du Grand Météores au Varlaam. Vue imprenable sur les formations rocheuses et les vallées environnantes. Visite courte du **Varlam** (sous réserve car 1^{er} mai férié).

Installation, dîner et nuit à l'hébergement proche de KALAMBAKA.

Animation par l'équipe dans une salle à l'hébergement.



J4 - Vend. 2 mai



METEORES - DELPHES

Le matin, visite d'un monastère des Météores : le **monastère Roussanou** (rencontre d'une religieuse, sous réserve). Poursuite pour TRIKALA. Visite d'un authentique **atelier d'icônes** d'un pope orthodoxe, le Père Pefkis. Moment d'échange sur l'orthodoxie (11h30). *Déjeuner à TRIKALA.*

L'après-midi, route pour **DELPHES** (3h30), le plus célèbre centre religieux de l'Antiquité grecque, adossée aux pentes du Mont Parnasse.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement dans la région de DELPHES.

Animation par l'équipe dans une salle à l'hébergement.

J5 - Samedi 3 mai



DELPHES - OSIOS LOUKAS - CORINTHE

Le matin, visite du **site archéologique de DELPHES** : la voie sacrée, le temple d'Appolon, le stade, et le **musée** avec le magnifique aurige. Route pour **OSIOS LOUKAS** (50 mn). Visite du **monastère orthodoxe** et de son **église**, magnifique exemple de l'art de la mosaïque du XI^{ème} siècle en Grèce.

Déjeuner tardif à DISTOMO.

L'après-midi, route pour **CORINTHE** (3h), l'une des villes portuaires les plus importantes de l'antiquité. Lors de son premier voyage à Athènes, Paul y séjourna plus d'un an (**Ac 18,11**). Il adressa deux lettres aux Corinthiens. Messe/culte ou temps de prière ou enseignement en bord de mer (18h, en plein air).

Installation, dîner et nuit à l'hébergement proche de CORINTHE en bord de mer.

Animation par l'équipe dans une salle à l'hébergement.

J6 - Dim. 4 mai



CORINTHE - ATHÈNES

Le matin, arrêt au port de **Cenchrées** d'où Paul quitta la Grèce pour Éphèse (**Ac 18,18-19**). 9h-10h30 : **marche, bible en main** du centre de Cenchrées jusqu'à Examila (6 km) vers l'**ancienne CORINTHE**. Visite du site : le temple d'Appolon, le musée, la source Pirène et l'Agora où, selon la tradition, Paul se tenait devant le proconsul Gallion (**Ac 18,11-17**). Messe/culte ou temps de prière ou enseignement sur le site (12h, sans résa).

Déjeuner à CORINTHE.

L'après-midi, arrêt à la stèle de l'hymne à l'amour de St Paul (**1 Cor 13, 1-13**). Passage au **Canal de Corinthe**. Route pour **ATHÈNES** (90km-1h30), où Paul se rendit (**Ac 17, 15**). Enseignement sur Paul.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à ATHÈNES.

Rencontre avec le métropolite Gabriel, représentant du patriarche grec, en charge de l'œcuménisme au Conseil Œcuménique des Églises CEO-WCC (organisé par le groupe).

J7 - Lundi 5 mai



ATHÈNES

Le matin, visite de l'**Aréopage**, où Paul adressa son célèbre discours aux Athéniens (**Ac 17, 22-34**). Temps de lecture biblique. Puis visite de l'**Acropole** (9h30, sur rendez-vous) : les Propylées, le temple d'Athéna, le Parthénon.

Déjeuner à ATHÈNES.

L'après-midi, **temps** libre et d'achats dans le pittoresque quartier de Plaka. Trajet pour les jésuites. Rencontre et échanges avec eux (17h).

Dîner et nuit à l'hébergement à ATHÈNES.

Temps de bilan entre participants dans une salle à l'hébergement.

J8 - Mardi 6 mai



ATHÈNES - PARIS

Le matin, visite du **musée byzantin** (mosaïques, icônes, fresques, manuscrits) pour relire l'histoire du christianisme en Grèce depuis Paul jusqu'à aujourd'hui. Route pour le monastère de **KAISARIANI**.

Déjeuner au restaurant à KAISARIANI.

L'après-midi, visite du parc. Temps de relecture du voyage. 16h15 : transfert vers l'aéroport. 17h00: formalités de sécurité et d'enregistrement. Vol d'**ATHÈNES** pour **PARIS**. Lufthansa : 19h25-21h05 puis 22h05-23h40, via MUNICH sous réserve.

Ce programme est adaptable selon les confirmations des vols, hébergements, rencontres, visites et célébrations.

PRIX VOYAGE EN GRECE

Du mardi 29 avril au mardi 6 mai 2025 - 8 jours / 7 nuits

PRIX PAR PERSONNE

| | | | |
|--|---------|---------|----------------|
| Nombre de participants payants | 30 | 35 | 40 |
| Prix en chambre double + 65 ans | 1 976 € | 1 916 € | 1 856 € |
| Prix en chambre double - 65 ans | 2030 € | 1 971 € | 1 911 € |

Ce prix a été calculé le 08/11/2024 sur la base de 30, 35 ou 40 participants payants. La réduction pour les personnes de plus de 65 ans est appliquée uniquement pour les ressortissants de l'U.E. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel.

CE PRIX COMPREND

- **Le transport aérien PARIS - THESSALONIQUE** via Frankfort puis **ATHENES - PARIS** via Munich, sur des vols réguliers LUFTHANSA, en classe économique.
- **Les taxes aéroportuaires** : 105 € à ce jour.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Paris, et au départ de Grèce.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en chambre double** en hôtels 3 ou 4 étoiles (normes grecques).
- **Les repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.**
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, guide Grèce, livret d'informations pratiques (numérique), et un chèque.
- **Les pourboires** du guide, chauffeur, restaurants, rencontres (environ 34€ par personne)

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles.

EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle : **415 €** par personne.

CONDITIONS

GRANDES ÉCHÉANCES

| Échéances | Le participant transmet en ligne | Le chef de groupe transmet au participant |
|--|---|---|
| Avant l'inscription | | <ul style="list-style-type: none"> • Son accord, par tel ou mail, pour valider la préinscription. |
| A l'inscription | <ul style="list-style-type: none"> • Un acompte de 30 % du montant du voyage | |
| Jusqu'au 28 février 2025 (J – 2 mois) | <ul style="list-style-type: none"> • La copie de son passport ou CNI en cours de validité (attention CNIs prolongées ne sont pas acceptées), pour valider la bonne orthographe et permettre l'embarquement | <ul style="list-style-type: none"> • La documentation du voyage : <ul style="list-style-type: none"> - Étiquettes bagages - Chèque - Guide Grèce - Un livret pratique Grèce numérique pour les participants. - Une notice d'assurance numérique. |
| Jusqu'au 28 mars 2025 (De J – 1 mois au jour du départ) | <ul style="list-style-type: none"> • Le solde du voyage | <ul style="list-style-type: none"> • Le prix définitif du voyage • La convocation : horaires d'avion et coordonnées des hébergements. • Les informations éventuelles avant départ. |

CONDITIONS D'ANNULATION DE LUFTHANSA

Après confirmation, en cas d'annulation d'une place, non remplacée et après accord du chef de groupe, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

| Délai avant départ | ≥ 91 jours | ≥ 61 jours | ≥ 31 jours |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| | 28/01/2025 | 27/02/2025 | 29/03/2025 |
| Annulation d'une place d'avion (1) | 0 € | 148 € | 148 € |

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'AGENCE ET REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE

À 30 jours du départ, toute annulation d'un participant entraîne des frais, retenus par l'agence selon le barème suivant. Ils sont remboursables par l'assurance, sans franchise pour motif médical, si les conditions d'assurances sont remplies et l'annulation notifiée à l'assurance dans un délai maximum de 5 jours.

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

| Délai avant départ | ≥ 31 jours | ≥ 21 jours | ≥ 8 jours | ≥ 2 jours | Moins de 2 j |
|---|------------|------------|------------|------------|--------------|
| | 29/03/2025 | 08/04/2025 | 21/04/2025 | 27/04/2025 | 28/04/2025 |
| Frais d'annulation retenus par l'agence | 150 € | 25% | 50% | 75% | 100% |
| Remboursement par l'agence | 100% (1) | 75% | 50% | 25% | 0% |
| Remboursement par l'assurance | 0% | 25% | 50% | 75% | 100% |

(1) Acompte versé moins les frais d'annulation retenus par l'agence (vols et hébergements) sauf si vous êtes remplacé.

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN GRÈCE



FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Les CNI périmées, prolongées de 5 ans, ne sont pas acceptées. Aussi, il est nécessaire de refaire sa CNI. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents, autorisation de sortie du territoire et copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.

Ressortissants hors U.E. : passeport et titre de séjour français. Si vous n'avez pas un titre de séjour, contactez le consulat de Grèce, service des visas : 01 47 23 72 23. www.exteriores.gob.es/consulados/paris
Veuillez nous communiquer (J-60) la copie de la page principale de chaque pièce d'identité (page avec photo).



SANTÉ

Pour entrer en Grèce, aucune vaccination spécifique n'est exigée. Consulter les conseils de santé sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. Le pays répond aux normes sanitaires européennes et bénéficie d'un très bon système médical.



SÉCURITÉ

La Grèce est membre de l'Union Européenne, et les conditions de sécurité sont comparables à celles qui prévalent dans la plupart des grandes villes européennes. Consultez les conseils de sécurité pour la Grèce sur le site www.diplomatie.gouv.fr.



ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabile.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.



AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Avec une réservation groupe, les noms des passagers doivent être insérés à J-30 et peuvent être modifiés sans frais jusqu'à l'émission (J-15). Pour embarquer, les noms et prénoms sur le billet doivent être les mêmes que sur le passeport et l'éventuel visa. La compagnie peut modifier ou annuler le vol pour des motifs économiques, écologiques ou de grèves. Nous ferons alors le maximum pour trouver une alternative, en vous communiquant l'éventuelle différence tarifaire.



HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré en hôtels 3 et 4 * équivalents aux normes grecques. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique ou supérieure.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids.



PAIEMENT

J - 6 mois : un acompte unique correspondant à 30 % du forfait.

J - 30 jours : le solde du voyage.

Moyens de paiement : en ligne par CB.



PRIX

La variation des taxes aériennes, sera intégralement répercutée, à la hausse comme à la baisse, à la facturation (J-30). La réduction pour les personnes de plus de 65 ans le jour du départ est appliquée pour les ressortissants de l'U.E. et sur présentation des papiers d'identités si réclamés par les gardiens. En cas d'absence, la différence sera réglé par le participant sur place.



DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, guide de voyage touristique sur la Grèce, livret pratique Grèce, chèche orange et, selon votre demande, le Missel *Parole et Prière*, du mois du voyage.



CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd.
Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

VOYAGE RESPONSABLE

« *Écoutez le cri de la Terre et des pauvres* ». Pape François, encyclique *Laudato si'*, 2016.

Ensemble, nous cherchons à favoriser des voyages économiquement viables, socialement justes et environnementalement durables. Chacun peut y contribuer de la manière suivante :

- **Organisateur logistique du voyage (agence)** : En tant que membre de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR), nous estimons l'impact de votre voyage et partageons des pistes d'amélioration.
- **Concepteur du voyage (chef de groupe)** : Vous déterminez les grandes orientations du voyage et sensibilisez les participants pour voyager de manière plus responsable.
- **Participants (voyageurs)** : Ils peuvent adopter de bonnes pratiques avant, pendant, et après le voyage pour prendre soin de la planète et de ses habitants.



MESURER ET CONTRIBUER : proposer des actions spécifiques pour améliorer votre impact

Nous vous encourageons à prendre un temps d'échange avec les participants pour les sensibiliser et les aider à choisir des actions concrètes pour limiter cet impact.

1- Économique :

Ce que vous apportez déjà : vous soutenez les populations locales via les prestations dépensées sur place.

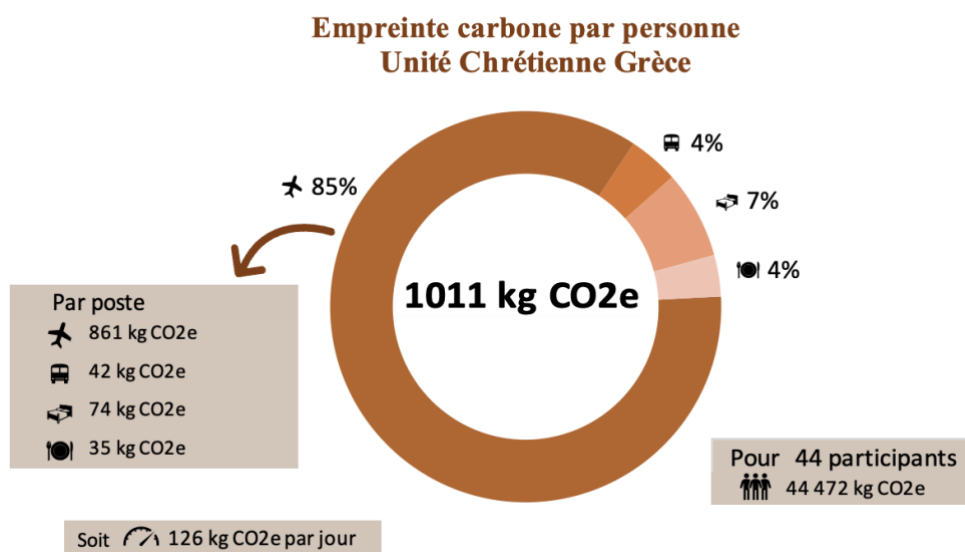
Aller plus loin : en versant les pourboires et offrandes, selon les usages locaux, vous pouvez apporter un vrai complément de revenu à certains métiers (guides, chauffeurs ou acteurs engagés).

2- Social : En rencontrant des communautés religieuses locales vous les encouragez à poursuivre leurs activités solidaires.

Aller plus loin : renseignez-vous et contribuez à des projets de soutien spécifiques selon votre réseau ou via des organismes de coopération reconnus. Proposition : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-projets/?pays=978>.

3- Environnemental :

À titre pédagogique, nous vous communiquons une estimation de l'empreinte carbone liée à votre projet de voyage :



Ce que vous apportez déjà : en restant plusieurs nuits dans le même hébergement, en venant à l'aéroport en bus/transport en commun vous participez à limiter l'impact carbone de votre voyage.

Aller plus loin : choisissez avec votre groupe, une action de soutien à la nature proche de chez vous, pour contribuer à l'évolution des comportements par des actes concrets : nettoyage de rivière, plantation d'arbre, sensibilisation des élèves au zéro déchets... Proposition : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/domaines-action/protection-de-la-nature>.



COMMUNIQUER : embarquer les participants dans la démarche du voyage responsable

1- Expliquer : informer le groupe dès le démarrage sur les choix qui ont été faits (rythme, vols, hébergement, rencontres...) pour contribuer à un voyage plus responsable.

2- Former : transmettre au groupe « [la charte du voyageur](#) » (aussi incluse dans le livret pratique).

3- Partager : échanger avec des chefs de groupe qui ont déjà voyagé pour avoir un retour de leur expérience. A votre retour, communiquez à votre entourage les bonnes pratiques pour que chacun puisse s'en enrichir.

Merci de votre précieuse contribution pour concilier le soin des pèlerins, des équipes et de la Terre !

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011- Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.



Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ? :

✓ ANNULATION DU VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement
- Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie), accident corporel grave, décès
- Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation autres motifs garantis
- Annulation toutes causes justifiées

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par évènement

✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES

Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre

✓ GARANTIES D'ASSISTANCE

Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)
Rapatriement des personnes accompagnantes
Rapatriement des enfants de moins de 18 ans
Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par évènement
Soins dentaires Jusqu'à 150 €
Rapatriement de corps
Assistance Juridique
Retour anticipé
Assistance aux mineurs restés seul au domicile
Envoi de médicaments à l'Étranger
Transmission de messages urgents
Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par évènement

Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)
Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe
Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)
Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille
Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement ,
- ✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances .
- ✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises
- ✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination
- ✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.